



Interimair et journées rtt nonpayées?

Par **Mark999**, le **12/11/2010** à **17:28**

Bonjour,rnrnVoilà je suis cadre intérimaire et dans mon contrat j'ai le droit a 10 journées RTT par an.rnAu mois d'octobre j'ai pris 3 journées RTT.rnJe viens de recevoir ma fiche de salaire et les 3 jours RTT ont été déduites de mon salaire. Elles n'ont pas été comptées comme des journées travaillées et ont diminué mon salaire. C'est à dire, disons qu'il y a 20 jours travaillés dans le mois, on ne m'en a comptées que 17 travaillé et sans ajouter les RTT. DOnc sur 20 jours j'ai 17 jours payés. 3 jours de salaire me sont retirés.rnEst-ce normal svp ?rnIl me semblait que les RTT étaient des journées payées puisque dans certains cas les boîtes d'interim proposent même de les payer si l'intérimaire ne les a pas utilisés à la fin du contrat.rnrnMerci pour votre aide!

Par **Cornil**, le **15/11/2010** à **15:32**

Bonjour MarkrnrnIl faudrait vérifier les clauses exactes du contrat concernant ces jours RTT et notamment le mode d'acquisition/ travail déjà effectué (quelle ancienneté? quels horaires?) et le mode de fixation de ces jours entre employeur et salarié(ya-t-il eu accord préalable sur la "prise" de ces 3 jours?) rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) ,et surtout avec la mention "membre du club" , qui lui a été imposée, mais uniquement sur des réponses lui paraissant trop erronées ou incomplètes. Fait parfois exception pour les collègues(Syntec) ou questions urgentes.

Par **Mark999**, le **15/11/2010** à **15:48**

Merci pour votre réponse.
J'ai contacté mon agence et il s'agit d'une erreur de leur part :)
Merci encore!